

voici la traduction française de la majeure partie de l'article que Mariana nous a envoyé avant-hier sur une plainte déposée en Argentine pour juger les crimes du franquisme.

It took me a long time to translate it in French, I'll try to make it in English quickly.

Bises

Laurence

Journal El Pais (espagnol)

Demain sera présentée une demande d'investigation sur les crimes du franquisme que l'Espagne refuse de regarder en face

### La justice universelle, maintenant de l'Argentine vers l'Espagne

Il y a 13 ans, Baltazar Garzon a mis en place ce qui permettrait de juger les crimes des dictatures argentine et chilienne. L'avocat Carlos Slepoy, qui a mis en œuvre ce cas en se basant sur la juridiction universelle, fait qu'on puisse rendre la pareille en investiguant sur les crimes du franquisme.

Elias Garcia Holgado était maire et député provincial à Salamanque quand, en 1936, il a été emprisonné par le franquisme, et fusillé un an plus tard. Severino Rivas était aussi maire de la localité de Castro Rei à Lugo. Il a été fusillé en 1936 et son corps est resté disparu jusqu'en 2005 quand son fils, après une longue recherche, a réussi à le faire identifier dans une fosse commune. Ces deux crimes seront les premiers cas à partir desquels demain, sera présentée une plainte aux tribunaux fédéraux de Comodoro Py, pour que la justice argentine, suivant le principe de la juridiction universelle, enquête sur le génocide commis en Espagne par le régime de Francisco Franco.

Cette demande est la première qui fera qu'un tribunal argentin applique le principe de la justice universelle. Jusqu'à aujourd'hui, l'Argentine a bénéficié de cet outil qui a permis que des juges d'Espagne –comme Baltazar Garzon- et d'Italie fassent mener des enquêtes contre des oppresseurs argentins, en ouvrant dans leurs pays des dossiers qui seront essentiels pour empêcher l'impunité, alors qu'ici les procès étaient freinés par les lois d'Obéissance Due et de Point Final. Mais on n'avait pas encore connu la situation inverse, qu'en Argentine on investigate sur des crimes commis hors du territoire national, mais qui vu leur gravité puisqu'il s'agit de crimes contre l'humanité, permettent d'utiliser le principe de la juridiction universelle.

### En appui à Garzon

L'idée de présenter à Buenos Aires une plainte contre les crimes du franquisme est née après que des secteurs de la droite espagnole aient réussi à arrêter l'enquête qu'avait initiée le juge Baltazar Garzon sur les crimes commis par la dictature de Franco. Garzon s'est retrouvé lui-même avec un procès pour prévarication, accusé d'avoir dicté en connaissance de cause une résolution injuste. L'argument de son accusation est que l'amnistie édictée en Espagne en 1977 a exonéré de toute responsabilité pénale ceux qui commirent sous le franquisme des délits à motivation politique. Garzon soutient qu'aucune amnistie ne peut s'appliquer à des crimes contre l'humanité. Mais pour le moment, non seulement ses actions ont été arrêtées, mais il subit une offensive qui vise à le destituer.

L'initiative d'ouvrir une cause pénale en Argentine sur les crimes du franquisme – pour éviter leur impunité et pour soutenir Garzon- est le fait de l'avocat Carlos Slepoy, Argentin résidant en Espagne et qui représente à Madrid des familles de victimes de la dictature.

Slepoy est un des avocats qui ont travaillé à la construction du raisonnement juridique qui sous-tend la plainte. « Les tribunaux de n'importe quelle partie du monde ont toute légitimité pour juger ces criminels », dit-il à Pagina 12. L'avocat donne l'impression de croire que le chemin sera facile et sans obstacles. Il sait que ce cas devra trouver un juge qui soit disposé à appliquer le principe de la justice universelle. « Nous avons besoin d'un Garzon argentin » dit-il pour synthétiser son espoir qu'un juge se saisisse de ce cas.

La demande écrite, qui est terminée, est libellée comme une plainte « pour génocide et/ou crimes contre l'humanité » et « pour des faits de délits d'homicide, de tortures, de privation illégale de liberté qualifiée et autres ». Dans sa première partie, elle raconte comment se sont produits les meurtres des maires Rivas et Garcia Holgado. Pour ces deux cas, qui fonctionneront comme point de départ, deux membres des familles se présentent comme partie civile. L'un est Dario Rivas, fils du maire de Castro Rey. Rivas, qui vit en Argentine, a aujourd'hui 91 ans. L'autre plaignante est Ines Garcia Holgado, petite-nièce de Elias Garcia Holgado, dont un autre oncle a été fusillé, et un autre oncle disparu.

En plus de ces homicides, la demande inclut qu'on prenne toute la période du franquisme comme temporalité d'investigation, depuis le 17 juillet 1936 (un jour avant la prise du pouvoir par Franco) jusqu'au 15 juillet 1977, quand ont eu lieu les premières élections démocratiques en Espagne. Ce qui veut dire qu'il est demandé qu'on enquête sur le génocide.

La demande comprend aussi un récit sur le contexte historique et l'interprétation qu'un génocide a eu lieu, dans le sens que la dictature de Franco a planifié systématiquement l'élimination de groupes précis de la société.

Il y aura d'autres plaintes

Est-ce qu'il y a encore d'éventuels prévenus vivants ? Cela paraît impossible dans le cas de crimes commis, comme ceux de l'assassinat des maires, en 1936. « Si on enquête jusqu'à 1977, il y a encore des criminels qui sont vivants. D'ex ministres, chefs de l'armée et d'autres forces armées », assure Slepoy, qui a confiance dans le fait que « beaucoup de personnes » vont se présenter « pour porter plainte ».

L'équipe qui se charge de la plainte se complète par les avocats locaux David Baigun –directeur de la chaire de maîtrise en droit Pénal de l'Université de Buenos Aires-, Maximo Castex, Ricardo Hunis et Beniuz Szmukler.

Le travail clé de cette équipe sera d'argumenter pourquoi on peut appliquer le principe de la juridiction universelle en Argentine. Slepoy déclare que « c'est dans la Constitution nationale, à l'article 118 ». Cet article parle des crimes qui se commettent « en dehors des frontières de la Nation, contre le Droit des Personnes », et établit que le c'est le Congrès qui doit décider quel tribunal doit les juger. « Le Congrès a établi que ce seront des juges fédéraux », précise Slepoy. Il rappelle aussi qu'en 1998 et en 2003, la Commission Internationale des Droits de l'Homme « a édicté des résolutions qui appellent les pays d'Amérique à exercer la juridiction universelle ».

« Ces crimes sont encore impunis, ce qui permet à une autre nation de se sentir offensée ou de comprendre la nécessité qu'on lui demande son intervention pour rendre la justice », ajouta hier son collègue Maximo Castex. « Dans le cas de Rivas, par exemple, c'est une personne âgée qui a réussi à retrouver les restes de son père en 2005, grâce à une exhumation qu'elle a faite elle-même. Chaque fois qu'il se rendait en Espagne, ce monsieur ressentait cette nécessité que la justice soit rendue. Il faut savoir que nous sommes face à l'histoire de 110 000 disparus. Il y a beaucoup de gens qui ne savent toujours pas où sont les corps de leurs proches ».

Un fait important est l'intérêt qu'ont démontré des organismes de défense des droits humains et des mouvements sociaux en Argentine à se joindre à la partie civile en tant que plaignants. Parmi ceux qui veulent se joindre aux plaignants, on trouve la Centrale des Travailleurs Argentins, la Fédération Galicienne et la majorité des autres organisations : les Grands-Mères de la Place de Mai, le Service de Justice et Paix, la Ligue Argentine des Droits Humains, l'APDH, le Mouvement Œcuménique pour les Droits Humains et des ex Détenus Disparus. On ne sait pas encore clairement si tous vont pouvoir le faire, puisque cela dépend du fait que leurs statuts contiennent un objectif qui le leur permette légalement. D'Espagne viendront également des représentants de l'Association pour la Mémoire Historique en Espagne, considérée comme la plus importante de celles qui travaillent sur cette question dans ce pays.

La plainte sera présentée aux tribunaux fédéraux mercredi matin. Ce même jour, les plaignants donneront une conférence de presse dans les locaux de l'Association des Avocats de Buenos Aires qui a rendu hommage à Slepoy hier. Dario Rivas et Ines Garcia Holgado, les deux premiers plaignants, seront présents pour raconter l'histoire de leurs proches et demander justice, 74 ans après les faits.